Programme EQUIPEMENT Formation et Recherche

Texte de cadrage

Volet 2 – AAP Equipement FORMATION

Date limite de dépôt :

20 Octobre 2023, midi (Paris)

Adresse de publication :

https://www.univ-amu.fr/fr/public/appel-projets-equipement-formation

Publication de l'AAP le 12/06/2023

SOMMAIRE

1. Contexte 3
 1.1. Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex 3
 1.2. Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets 3
 1.3. Co-construction de l'appel à projets 4
2. Présentation et objectifs de l'appel à projets 4
 2.1. Objectifs de l'appel à projets 4
 2.2. Budget 4
 2.3. Public cible / Candidats éligibles 5
 2.4. Typologie de projets soutenus 5
 2.4.1 Description du type d'activités, d'actions ou d'objet des projets soutenus 5
 2.4.2 Durée des projets 5
 2.4.3 Montant minimum et maximum de la subvention accordée 6
 2.4.4 Dépenses éligibles 6
3. Processus de sélection des projets 6
 3.1. Analyse de l'éligibilité 6
 3.2. Analyse administrative 7
 3.3. Evaluation externe 8
 3.4. Comité de faisabilité technique 10
 3.5. Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex 10
4. Calendrier indicatif 10
5. Modalités de soumission des candidatures et points de contact 11
 5.1. Modalités de dépôt des candidatures 11
 5.2. Points de contact 11
6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats 12
 6.1. Rôles clefs dans les projets lauréats 12
 6.2. Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats 12
7. Documents et liens utiles 13

1. Contexte

1.1. Présentation de l'initiative d'excellence A*Midex

L'initiative d'excellence A*Midex réunit un consortium formé de 9 établissements du site d'enseignement supérieur et de recherche d'Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université. Elle a pour ambition de **contribuer à l'émergence et au développement d'un pôle interdisciplinaire et transdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire d'Aix-Marseille Université**.

A cette fin, A*Midex expérimente de nouvelles actions en prenant appui auprès de l'ensemble des Vice-présidences, des directions centrales concernées au sein de l'université, et des partenaires du consortium : CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille, Institut Paoli-Calmettes.

Le partage des connaissances issues de la recherche au-delà des disciplines, au sein de la communauté et dans la société est également un enjeu clé autour duquel se retrouvent les partenaires de l'initiative d'excellence, qui s'engagent en faveur de la science ouverte.

Les actions menées par ce consortium sont pilotées par Aix-Marseille Université et mises en place en son sein par la « fondation universitaire A*Midex ».

1.2. Présentation de l'enjeu stratégique concerné par l'appel à projets

La mise en place des appels à projets « EQUIPEMENT Formation et Recherche » s'inscrit dans la **feuille de route stratégique d'A*Midex 3.0**[1] pour la période 2021-2024, et plus particulièrement dans le cadre du **champ d'action 1 « Consolider les expérimentations »** qui poursuit l'ambition de construire un pôle universitaire d'excellence, pilote sur l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité.

Les appels à projets « EQUIPEMENT Formation et Recherche »

Les appels à projets EQUIPEMENT visent à permettre aux unités de recherche, composantes et instituts d'établissements du site Aix-Marseille de mener à bien leurs projets de recherche et formation en s'appuyant sur des équipements complexes et pointus. Il s'inscrit en complémentarité des dispositifs nationaux (Equipements Structurants pour la Recherche (ESR / EquipEx+ 2021 - PIA 3), du Contrat de Plan Etat-Région (CPER) pour la période 2021-2027, ainsi que de l'appel à projets **« Training and Research Interdisciplinary Platform - TRIPs »** lancé par A*Midex en 2022 (En lien avec le projet TIGER dans le cadre de France 2030).

[1] Feuille de route stratégique A*Midex 2021-2024 : https://www.univ-amu.fr/fr/media/12630

Doté d'un budget total de 12 M€, les appels à projets ***« EQUIPEMENT Formation et Recherche »*** sont structurés de la manière suivante :

- Un appel à projets EQUIPEMENT **Recherche**, doté de **10 M€**, lancé en **mars 2022**
 19 projets ont été labellisés dans le cadre de cet appel à projets.

- Un appel à projets EQUIPEMENT **Formation**, doté de **2 M€**, lancé **en juin 2023.** Cet appel s'inscrit dans la volonté d'Aix-Marseille Université et de ses partenaires **de donner à ses composantes les moyens matériels pour fournir une formation au meilleur niveau international.** Une articulation est mise en œuvre avec l'appel à projets TRIPS lancé par A*Midex dans le cadre du projet TIGER (France 2030) et de l'action de soutien RH aux plateformes technologiques et interdisciplinaires, afin de répondre de la meilleure des manières aux besoins du site en termes de formation autant sur le plan matériel que sur le plan humain.

1.3. Co-construction de l'appel à projets

Cet appel à projets a été construit dans le cadre d'une concertation entre la fondation A*Midex, les Vice-Présidences Recherche et Formation d'Aix-Marseille Université, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, Centrale Méditerranée, Sciences Po Aix, L'Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille, et en collaboration avec les services AMU impliqués (Direction des Etudes et de la Vie Etudiante, la Direction de la Recherche et de la Valorisation, la Direction de la Commande Publique) et en articulation avec les grands projets structurants du site (TIGER, IDéAL).

2. Présentation et objectifs de l'appel à projets

2.1. Objectifs de l'appel à projets

L'appel à projets EQUIPEMENT Formation **vise à soutenir les composantes de formation du site Aix-Marseille qui souhaitent renforcer les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants à travers l'aménagement ou le développement d'espaces dédiés, innovants et adaptés** qui permettront aux étudiants de se professionnaliser, de se mettre en situation.

2.2. Budget

L'enveloppe globale disponible pour cet appel à projets est de **2 M€**.

Le nombre de projets lauréats visé se situe entre 10 et 16 projets. Ce nombre est susceptible de varier en fonction de la volumétrie et du contenu des candidatures.

2.3. Public cible / Candidats éligibles

Cet appel à projets s'adresse à des enseignants, enseignants-chercheurs et plus particulièrement à des équipes-projet pédagogiques. Celles-ci désigneront un Responsable Scientifique et Technique devant être :

- **Un enseignant-chercheur ou un enseignant titulaire** du site Aix-Marseille **rattaché à une composante** d'Aix-Marseille Université, Sciences Po Aix ou à Centrale Méditerranée

Chaque projet soumis à cet appel doit être **porté par une composante de formation du site ou un institut d'établissement** en tenant compte des **conditions suivantes** :

- Un porteur ne peut déposer qu'une seule candidature à cet appel à projets
- Plusieurs projets peuvent être rattachés à la même composante
- Les lauréats de la vague 1 de l'appel à projets TRIPS peuvent candidater à l'appel à projet Equipement Formation uniquement au titre de leur projet lauréat TRIP à condition que la cible soit des étudiants de licence et que la complémentarité avec le projet pédagogique du TRIP soit clairement définie.
- Les instituts d'établissement **n'ayant pas de projets lauréats de la vague 1 de l'AAP TRIPS** peuvent être associés à un projet mais ne peuvent répondre à cet appel à projets en leur nom. Les composantes d'AMU, Sciences Po Aix, Centrale Méditerranée devront valider le dépôt de candidature du projet et accompagneront sa mise en œuvre.

2.4. Typologie de projets soutenus

2.4.1 Description du type d'activités, d'actions ou d'objet des projets soutenus

Les projets devront avoir un lien direct avec la formation, plus précisément ils doivent concerner l'acquisition, l'installation et l'entretien d'équipements destinés à la formation ou la réalisation d'aménagements, **le développement d'espaces dédiés, innovants et adaptés** qui permettront aux étudiants de se professionnaliser, de favoriser la mise en situation ainsi que le renforcement de l'évaluation des connaissances et des compétences acquises. **Ces projets doivent s'adresser en tout ou partie à des publics étudiants inscrits en Licence[2].**

2.4.2 Durée des projets

La durée des projets sera au maximum de **2 ans.**

Cette durée vise à permettre de couvrir les éventuels frais de fonctionnement et de permettre au porteur de projet de lever des financements complémentaires ainsi que donner un laps de temps nécessaire à la faisabilité du projet.

[2] Les composantes ou écoles n'ayant pas de licence ne sont pas tenus par cette obligation.

2.4.3 Montant minimum et maximum de la subvention accordée

Le financement accordé par A*Midex pour sera compris entre **50 K€ et 150 K€ par projet.**

2.4.4 Dépenses éligibles

L'appel à projets permettra de financer les dépenses suivantes :

- **Dépenses d'investissement** permettant l'acquisition d'équipements et matériels. Ces dépenses devront être orientées autour d'équipements majeurs. Les équipements non significatifs seront acceptés uniquement s'ils sont rattachés directement au fonctionnement du ou des principaux équipements.
- **Dépenses de fonctionnement**, **dans la limite de 20%** du montant total du financement demandé à A*Midex. Il s'agit là d'un plafond « haut ». Les dépenses de fonctionnement devront être en lien avec le contrat de maintenance ou l'installation de l'équipement. Chaque demande en fonctionnement devra être argumentée de façon précise.

Les **dépenses en masse salariale ne sont pas éligibles** à cet appel à projet, à l'exception d'une prime pour le RST à hauteur de 26h par an. Aucun recrutement ne sera possible dans le cadre de cet appel à projet.

Précisions complémentaires :

- Les cofinancements sont encouragés mais ne sont pas obligatoires
- Ces dispositions s'appliquent en complémentarité avec le règlement financier A*Midex, disponible en ligne pour le personnel AMU (https://procedures.univ-amu.fr/amidex) ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU.

Les projets devront s'assurer de la faisabilité, notamment administrative, de leurs activités et de l'éligibilité des dépenses associées sur le budget géré par une université ainsi que de la capacité de de leur composante à porter la gestion financière et administrative du projet.

3. Processus de sélection des projets

Le processus de sélection décrit ci-dessous répond à l'engagement ferme de la fondation A*Midex de garantir que les projets qu'elle soutient réunissent l'excellence pédagogique, la qualité opérationnelle et un fort potentiel d'impact.

3.1. Analyse de l'éligibilité

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation A*Midex à réception du dossier complet de candidature (étape 2). Les projets ne répondant pas à ces critères seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront ni évalués ni présentés au comité de pilotage A*Midex.

Critères d'éligibilité de l'appel à projets :

- **Porteur du projet** : Les candidatures doivent être portées par un enseignant ou un enseignant-chercheur issu d'une « composante » de formation du site d'Aix-Marseille (Comprend les 9 établissements du consortium A*Midex). C'est le porteur du projet, le coordinateur académique, qui deviendra le Responsable Scientifique et Technique du projet s'il est sélectionné.

- **Durée du projet** : 2 ans maximum. La date de démarrage du projet est fixée à la date de signature de la convention attributive d'aide établie entre A*Midex et la composante qui porte le projet.

- **Objet du projet** : Le projet doit concerner uniquement l'acquisition, l'installation et l'entretien d'équipements destinés à la formation ou la réalisation d'aménagements destinés au renforcement de la formation, l'évaluation des connaissances et compétences et la mise en situation professionnelle.

- **Complétude du dossier** : L'ensemble des documents demandés doit être transmis

 - L'ensemble du dossier de candidature complété
 - Le budget prévisionnel (Cf. tableau Excel en annexe)
 - Lettre d'engagement de la direction de la composante ou de l'école
 - CV du RST
 - Une lettre certifiant la faisabilité du projet engageant les directions concernées, telles que la DIRNUM, la DEPIL, la DHSE et la mission handicap du pôle Vie Etudiante de la DEVE à AMU et les directions équivalentes chez les partenaires du site.

3.2. Analyse administrative

Les éléments administratifs suivants seront analysés par la fondation A*Midex pour chaque candidature éligible. Cette analyse sera fournie au Comité de pilotage aux côtés de la grille d'évaluation scientifique :

- **Budget conforme** aux règles définies dans le texte de cadrage (Cf. point 2.2) : dépenses éligibles /inéligibles, dépassement de seuil (Fonctionnement), etc.
- **Conformité du projet** avec le texte de cadrage.

- **Calendrier et durée des projets** (dates limites, durée minimum ou maximum…)

- **Capacité administrative et financière** de la composante ou de l'école.

3.3. Evaluation externe

Chaque projet fera l'objet de **2 évaluations externes et indépendantes** avec pour préoccupation première d'assurer une **expertise de haute qualité**. Chaque évaluateur sera identifié pour son niveau de qualification, sa pertinence vis-à-vis du projet à évaluer et des enjeux spécifiques de l'appel à projets. Une déclaration de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêt sera signée par chaque expert avant toute transmission du dossier dans son intégralité. Ces procédures visent à garantir un haut niveau d'exigence scientifique et d'impartialité de cette démarche d'évaluation.

Critères de sélection

1/ Qualité du projet et pertinence au regard des objectifs de l'appel à projets • Qualité du projet pédagogique proposé au regard des objectifs de l'appel à projet (intégration des étudiants de licence, outils, évaluation des compétences …) • Valeur ajoutée du projet et des équipements par rapport à l'existant, caractère innovant • Inscription dans une stratégie de formation ambitieuse et cohérente **Coefficient 3**
2) Qualité de la mise en œuvre du projet • Qualité et cohérence du plan de travail proposé (calendrier, faisabilité scientifique et technique du projet, capacité d'engagement du porteur de projet, ressources disponibles, adéquation actions/budget) • Qualité du plan de composition et de formation de l'équipe pédagogique • Modalités d'utilisation et de mise à disposition des équipements en lien avec la formation **Coefficient 3**
3) Perspectives de valorisation, impact et retombées du projet • Impact sur les étudiants, notamment de licence (retombées pédagogiques attendues) • Retombées attendues pour la composante • Impact sur le site Aix-Marseille (dissémination au sein du site, articulation avec les autres grands projets du site, visibilité et d'attractivité) • Perspectives de pérennisation du projet au sein de l'établissement, potentiel d'innovation ou de valorisation à moyen terme **Coefficient 4**

Modalités de notation :

Tous les projets éligibles sont soumis à une **double notation** par les experts.

1/ Une notation répondant aux 3 critères ci-dessus

Chacun des 3 critères d'évaluation est ainsi noté selon le barème suivant :

Note	Signification des notes
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures

Chaque critère recevra donc une note sur 5.

Des coefficients sont affectés à chaque critère :

- Critère 1 - Qualité du projet et pertinence au regard des objectifs de l'AAP : coef.3
- Critère 2 - Qualité du partenariat et de la mise en œuvre : coef.3
- Critère 3 - Perspectives de valorisation, impact et retombées du projet : coef.4

Une note finale sur 50 sera donc rendue.

2/ Une recommandation globale

Les experts attribuent au projet une lettre qui illustre sa recommandation globale de le financer ou non :

- A : projet à retenir en priorité
- B : bon projet mais des réserves
 C : projet insuffisant, ne pas retenir

Chaque projet est soumis à une double expertise, **seuls les projets AA ou exceptionnellement AB seront soumis au Comité de Pilotage A*Midex** afin de garantir l'excellence des projets lauréats.

3.4. Comité de faisabilité technique

En raison de la spécificité de l'appel, les projets déposés seront évalués par un comité de faisabilité technique qui sera réuni en interne et composé des membres suivants :

- Vice-Président AMU formation ou son représentant,
- Vice-Président AMU recherche ou son représentant,
- Vice-Président AMU étudiant,
- Vice-Président A*Midex,
- Représentant Centrale Méditerranée
- Représentant Sciences Po
- Direction Générale des Services AMU
- Direction d'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique AMU
- Direction du Numérique AMU
- Direction de la Commande Publique AMU

La mission de ce comité sera d'émettre un avis sur la **faisabilité des projets sur le plan technique** au vu des éléments présents dans les dossiers de candidature de chaque projet candidat à cet appel à projets.

3.5. Validation des projets lauréats par le Comité de Pilotage A*Midex

Le **Comité de pilotage A*Midex** labellisera les projets lauréats de l'appel à projets sur la base des évaluations **rendues par les experts** tout en prenant en compte les **analyses administratives fournies par la fondation** ainsi que les avis du **comité de faisabilité technique.**

4. Calendrier indicatif

12 Juin 2023, midi (Paris) : Ouverture de l'appel à projet

28 juillet 2023, midi (Paris) : Date limite de dépôt d'intention (Etape 1)

20 Octobre 2023 midi (Paris) : Date limite de dépôt de proposition de projet (Etape 2)

Novembre 2023 - Janvier 2024 Sélection des projets (analyse éligibilité & administrative, évaluation scientifique/pédagogique, comité de faisabilité technique)

Février 2024 : Labellisation par le Comité de Pilotage A*Midex

Mars 2024 : Démarrage des premiers projets, sous réserve de conventionnement préalable

5. Modalités de soumission des candidatures et points de contact

5.1. Modalités de dépôt des candidatures

Le dossier de candidature de l'appel à projets est à télécharger sur : https://www.univ-amu.fr/fr/public/appel-projets-equipement-formation

La soumission de la candidature se fait en deux étapes, en ligne.

- **ETAPE 1 : DECLARATION D'INTENTION**

Formulaire en ligne : https://formulaires.univ-amu.fr/fr/public/aap-equipement-formationinscriptions-etape-1

La déclaration d'intention constitue une étape **OBLIGATOIRE** dans le processus. Les informations principales ainsi qu'une courte note d'intention du projet seront demandées. Elle ne fait en revanche pas l'objet d'une sélection.

Les candidats de Science Po Aix et Centrale Méditerranée devront contacter la fondation A*Midex pour obtenir des identifiants.

Ouverture des candidatures pour la déclaration d'intention : du 12 juin 2023 au 28 juillet 2022 à midi (12:00) heure de Paris

- **ETAPE 2 : PROPOSITION DE PROJET COMPLET**

Formulaire en ligne : A venir

Les candidats fournissent à cette étape un dossier complet présentant leur projet (activités et budget). C'est ce dossier qui sera soumis à analyse et évaluation. L'expertise étant réalisée par deux experts externes au site.

A partir de la date d'ouverture de l'étape 2, les candidats qui ont déposé une première intention sont ensuite invités à soumettre leur dossier complet au plus tard à la fin de l'étape 2 en complétant le formulaire en ligne et en transférant, ***en un seul pdf***, le dossier de candidature complété, le budget du projet et les annexes. Attention : certaines annexes sont obligatoires.

Pour soumettre le dossier de candidature, il faudra obligatoirement cliquer sur le bouton « SOUMETTRE » en bas à droite du formulaire de dépôt.

5.2. Points de contact

Les candidats sont invités à se rapprocher de leur composante (Vice-Doyens formation, Directions de département, Directions de laboratoire et Responsables Administratifs), de leur école (Ecole Centrale Marseille et Sciences Po Aix) dès le montage du projet.

Jusqu'à la date de fermeture de l'appel à projets, les candidats peuvent contacter la personne suivante pour toute question relative au texte de cadrage de l'appel à projets ou au montage du projet :

Maxime Sidos
Chargé de Projet « *Recherche* »
Fondation A*Midex
maxime.sidos@univ-amu.fr

6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats

6.1. Rôles clefs dans les projets lauréats

Le Responsable Scientifique et Technique du projet devra s'assurer de la capacité de sa composante à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet. Les rôles et responsabilités suivants devront être définis :

- **Responsable Scientifique et Technique (RST)** : chaque projet doit être porté par enseignant-chercheur ou enseignant titulaire du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre.
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur de l'unité de recherche ou de la composante à laquelle le responsable scientifique et technique du projet est rattaché.
- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives (recrutements…)
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet (recrutements, conventionnements…). Au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif, le contrôleur de gestion, l'assistant financier.

6.2. Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation A*Midex sous la forme d'une subvention. Ils feront l'objet d'une **convention attributive d'aide** avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de la composante), et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation A*Midex).

Par ailleurs, le **gestionnaire** de la composante désigné pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.

Une réunion d'installation des projets lauréats sera organisée après la labellisation par le Comité de Pilotage et fournira toutes les informations nécessaires concernant la mise en œuvre des projets (conventionnement, bilans, procédures financières…).

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des **engagements vis-à-vis de la fondation A*Midex**, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport annuel de projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'A*Midex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

Le projet déposé comprendra une stratégie d'évaluation de l'impact du projet au regard des objectifs de l'appel à projet. Des indicateurs seront à renseigner lors de la remise des bilans annuels des projets.

7. Documents et liens utiles

- *Informations générales sur A*Midex : https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence*
- *Procédures A*Midex[3] (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : https://procedures.univ-amu.fr/amidex (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)*
- *Appels à projets A*Midex en cours : https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex*